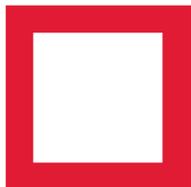
A large blue square frame is positioned on the left side of the slide. The bottom-right corner of this square is cut off by a diagonal hatched pattern that extends to the right and downwards.

VISION À 360° DES ENJEUX ESG ET ROLE DU REGULATEUR EN MATIERE D'INFORMATION EXTRA-FINANCIERE

Séminaire EIFR du 26 juin 2019
« Critères ESG : des standards privés à une
réglementation européenne »



Maryline Dutreuil-Bougnac

Unité Stratégie et Finance Durable, Direction de la régulation et des affaires internationales

- 1 Contexte et feuille de route finance durable de l'AMF
- 2 Une vision à 360° des enjeux ESG
- 3 Rôle du régulateur en matière d'information extra-financière
- 4 Calendrier et questions



1 CONTEXTE ET FEUILLE DE ROUTE DE L'AMF

1 Contexte et feuille de route de l'AMF

Le contexte

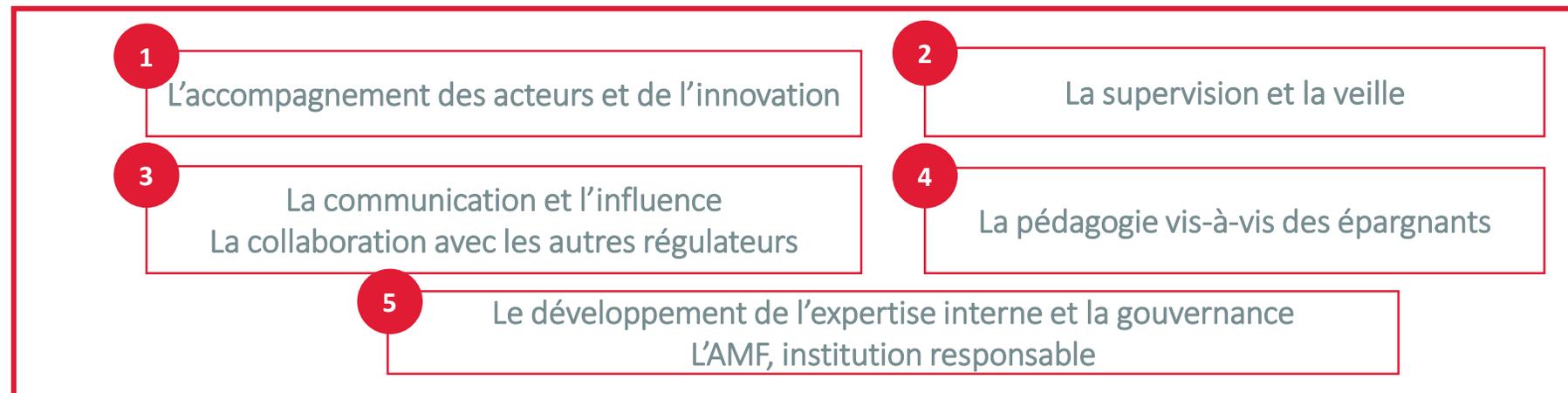
- Finance durable = un axe structurant de la vision AMF
 - Déc 2017 : à l'occasion du Climate Finance Day, l'AMF affirme son engagement en faveur d'une finance durable
 - Mars 2018 : l'AMF soutient l'ambition exprimée par la Commission européenne dans son plan d'action sur la finance durable
 - Axe prioritaire de la stratégie AMF **#Supervision 2022**
 - Axe de travail de sa proposition **EU 2024** publiée le 6 juin 2019

- Des **attentes fortes vis-à-vis du régulateur**
 - Loi Pacte qui vient préciser une nouvelle mission de l'AMF
 - Plan d'action de la Commission européenne (Disclosures, Benchmarks, Guidelines Climat, EU Ecolabel, EU GB standard... et taxonomie)
 - Création du Coordination Network on Sustainability (CSN) au sein de l'ESMA, travaux lancés au sein du Joint Committee ESMA-EBA-EIOPA (RTS Disclosures), etc.

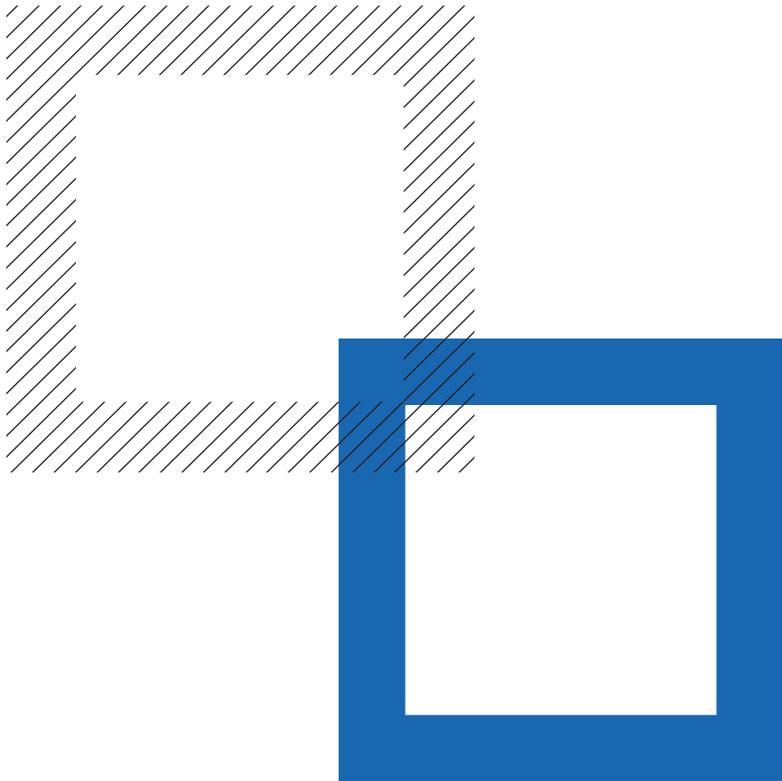
- Création d'une **Unité Stratégie et finance durable** et organisation d'une **Task Force interne pluridisciplinaire**

1 Contexte et feuille de route de l'AMF

Plusieurs domaines d'actions



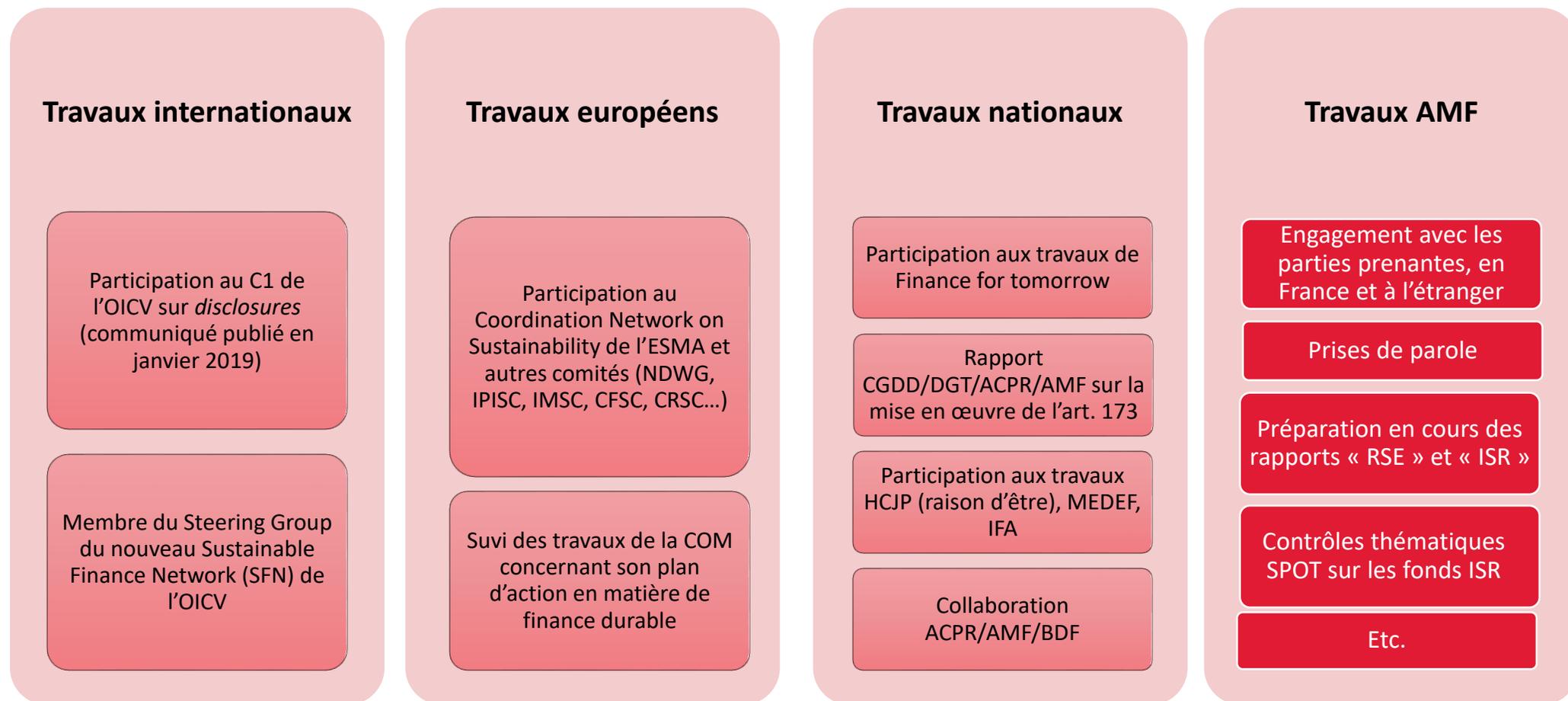
- Un **accueil très positif et sans réserve** de la part des personnes rencontrées ou dans le cadre des contributions écrites
- Les recommandations **vont dans le sens d'une implication encore plus grande du régulateur tant au niveau national qu'international**



2 **UNE VISION À 360°
DES ENJEUX ESG**

2 Une vision à 360° des enjeux ESG

Vision à 360° tant au niveau géographique...



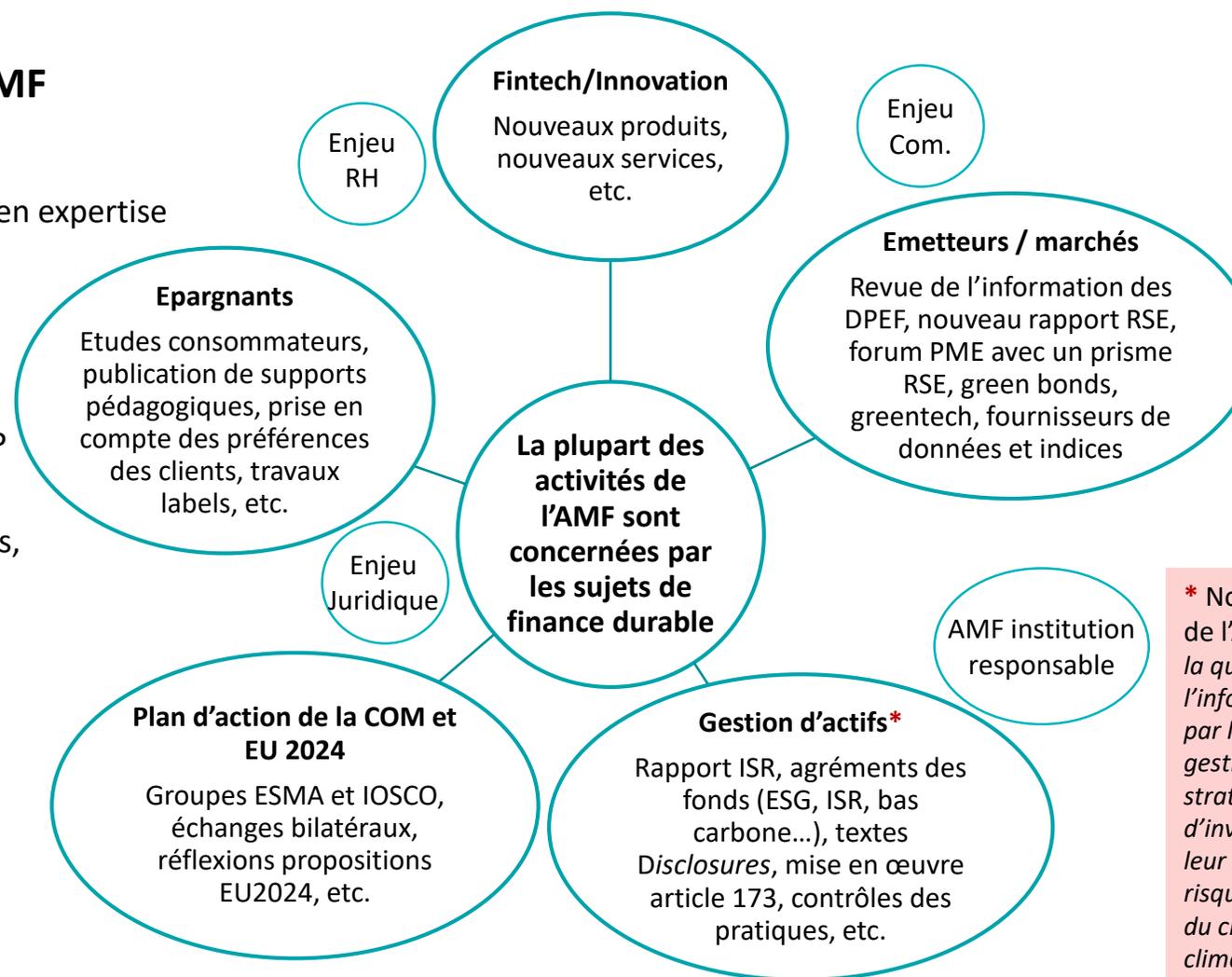
2 Une vision à 360° des enjeux ESG

Vision à 360° par type d'activités de l'AMF

- Avec un vrai souci de cohérence des travaux
- ... et d'échange de l'information et de montée en expertise

... et un recours à des moyens variés

- Participation à des groupes de travail de Place ou internationaux (ESMA, OICV, AFEP-IFA, HCJP etc.)
- Publication de rapports, de guides, de positions, de prises de paroles
- Organisation ou participation à des colloques
- Revue de l'information tant au niveau des émetteurs que pour les gérants
- Veille sur les nouvelles avancées et certains sujets (climat, risques physiques, biodiversité, etc.)



* Nouvelle mission de l'AMF « Elle veille à la qualité de l'information fournie par les sociétés de gestion sur leur stratégie d'investissement et leur gestion des risques liés aux effets du changement climatique »



3 LA REVUE DE L'INFORMATION EXTRA-FINANCIERE PAR L'AMF

3 La revue de l'information extra-financière par l'AMF

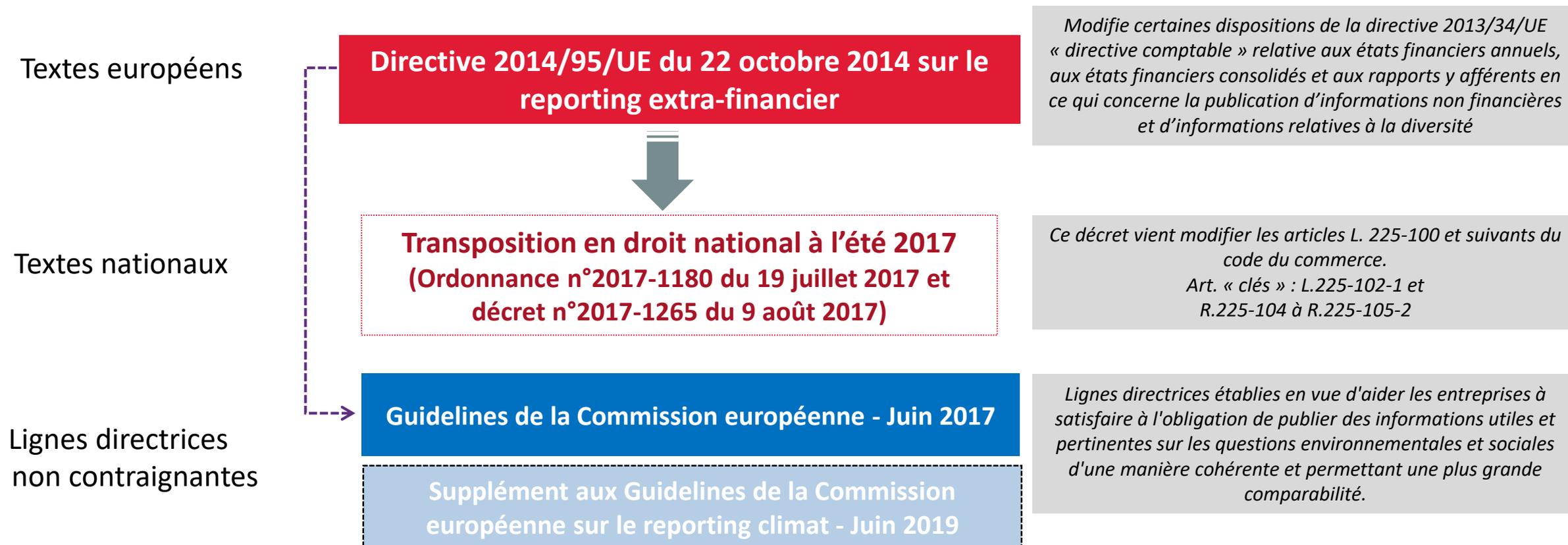
Un cadre réglementaire en évolution constante



- La DPEF est d'application pour les exercices ouverts au 1^{er} septembre 2017 soit pour une société clôturant ses comptes au 31 décembre, **une première application pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**
- La DPEF se substitue à l'ancien dispositif Grenelle II
- L'AMF établira un rapport sur cette première année d'application**

3 La revue de l'information extra-financière par l'AMF

Un cadre réglementaire revu par les textes européens



Modifie certaines dispositions de la directive 2013/34/UE « directive comptable » relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité

*Ce décret vient modifier les articles L. 225-100 et suivants du code du commerce.
Art. « clés » : L.225-102-1 et R.225-104 à R.225-105-2*

Lignes directrices établies en vue d'aider les entreprises à satisfaire à l'obligation de publier des informations utiles et pertinentes sur les questions environnementales et sociales d'une manière cohérente et permettant une plus grande comparabilité.

3 La revue de l'information extra-financière par l'AMF

Cadre réglementaire applicable aux DR 2018 publiés en 2019

□ Une société clôturant ses comptes au 31 décembre 2018 sera redevable dans son **rapport de gestion** :

➤ d'une **déclaration de performance extra-financière**

- *Sociétés cotées sur un marché réglementé : effectifs > 500 salariés et chiffre d'affaires > 40 M€ ou total bilan > 20 M€*
- *Sociétés sur Euronext Growth Market dépassant les seuils suivants : effectifs > 500 salariés et chiffre d'affaires net ou total bilan > 100 M€*



➤ d'un **plan de vigilance** (dispositifs d'identification des risques et de prévention des atteintes graves envers les droits humains.....) et d'un **Compte Rendu de sa mise en œuvre effective**

- *Sociétés cotées sur un marché réglementé : effectifs > 5000 salariés et chiffre d'affaires > 40 M€ ou total bilan > 20 M€*

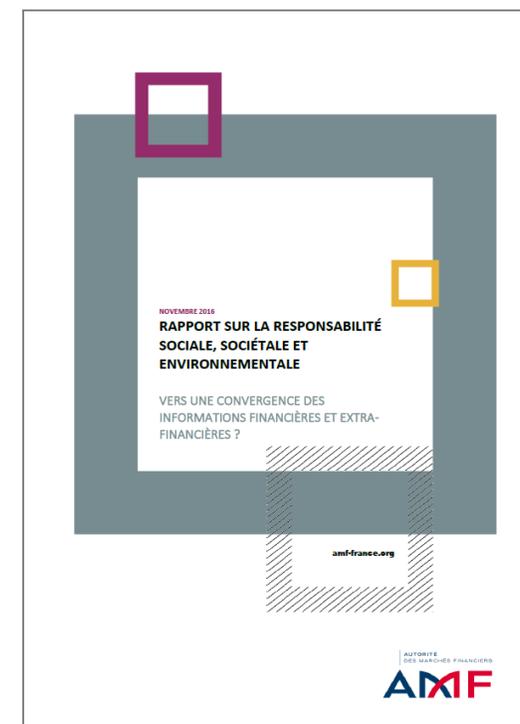
➤ d'un **plan de prévention contre la corruption** (dispositifs de prévention et de détection de la corruption)

- *Effectifs > 500 salariés et chiffre d'affaires > 100 M€. Ce plan n'est rendu public que par les sociétés cotées sur un marché réglementé*

3 La revue de l'information extra-financière par l'AMF

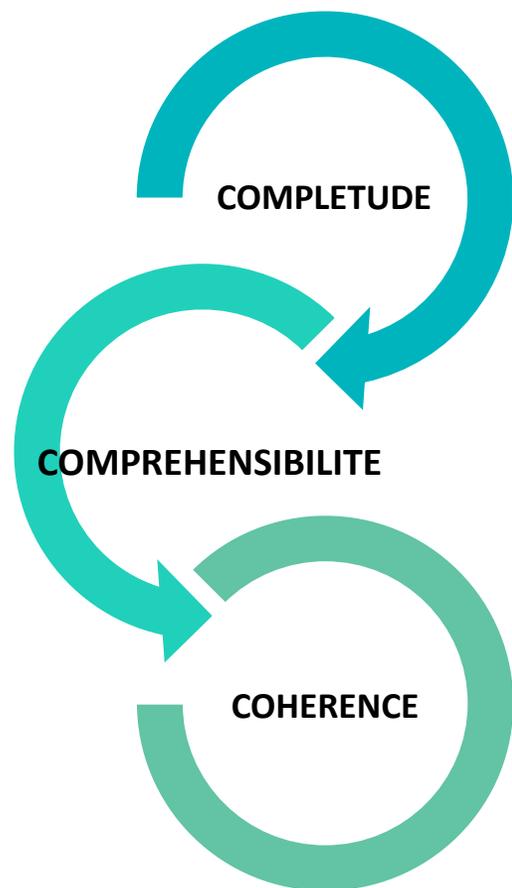
Approche historique de l'AMF sur les informations extra-financières

- ❑ Depuis 2010, trois rapports ont été publiés par l'AMF sur l'information sociale, sociétale et environnementale à partir d'un échantillon de sociétés cotées (2010, 2013, 2016)
- ❑ Dans chacun de ces rapports, l'AMF a émis des **recommandations**
- ❑ Dans l'édition 2016, les recommandations portaient sur les thématiques suivantes :
 - Accroître la **pertinence** de l'information extra-financière
 - Mieux décrire le rôle de **la RSE dans la stratégie** de l'entreprise
 - S'interroger sur **l'articulation des informations financières et extra-financières**
 - Améliorer la communication dans le cadre des émissions de « *green bonds* »
- ❑ L'ensemble des recommandations émises par l'AMF (15 au total) ont été consolidées dans l'édition 2016 du rapport
- ❑ **Un nouveau rapport devait être publié à l'automne 2019**



3 La revue de l'information extra-financière par l'AMF

Approche de l'AMF sur la revue des informations extra-financières



Respect des dispositions légales et réglementaires (article L.225-102-1 du Code de Commerce) : notamment en ce qui concerne la structure de la DPEF (présence de la description du modèle d'affaire, des politiques menées et de KPIs traduisant les résultats obtenus...).

Explicitation de la méthodologie retenue pour identifier les enjeux extra-financiers de l'émetteur (construction de la matrice de matérialité) : définition et inclusion des parties prenantes, étendue des panels retenus...

Transparence sur le périmètre du reporting qui doit couvrir celui des comptes consolidés - justifications à fournir si tel n'est pas le cas - périmètre retenu au regard de l'organisation et du mode de fonctionnement de l'émetteur : échelle consolidée, intégration des franchisés...

Méthodologie appliquée aux calculs des indicateurs (KPIs) et à leur suivi dans le temps (définition, présentation des modalités de calcul retenues, méthodologie stable d'un exercice à l'autre).

Cohérence avec la stratégie de l'entreprise est attendue pour que les investisseurs soient à même de comprendre le mieux possible la démarche conduite par les sociétés en matière de RSE ainsi que son insertion au sein de leur stratégie globale, et in fine son impact à long terme.

Cohérence également de la DPEF avec la communication RSE de l'entreprise

3 La revue de l'information extra-financière par l'AMF

Bilan de la revue 2018 des documents de référence 2017 déposés ou enregistrés à l'AMF

- ❑ Année de transition en France avant l'entrée en application de la DPEF
- ❑ De plus en plus **de lettres de fin de contrôle** comportent, au minimum, un commentaire sur la partie « RSE » des documents de référence
- ❑ Les commentaires RSE remontés aux sociétés en 2018 portaient essentiellement sur :
 - **L'amélioration de l'articulation entre *business model*, stratégie et RSE:**
 - Méthodologie d'identification des enjeux
 - Lien avec la stratégie,
 - Résilience du modèle au risque climatique le cas échéant
 - **Le périmètre de reporting RSE**
 - Transparence
 - Exclusion le cas échéant
 - **Les indicateurs retenus (KPIs)**
 - Définition
 - Suivi dans le temps

3 La revue de l'information extra-financière par l'AMF

Commentaires de l'ESMA 2018 pour guider les régulateurs dans le cadre de leur revues 2019

☐ **Qualité de l'information**

- ➔ Si l'information fournie est jugée de piètre qualité (« boiler plate ») elle devrait être considérée comme non existante

☐ **Adresser chaque risque avec les procédures mises en place et les résultats attachés**

- ➔ Il est nécessaire de s'assurer que tous les aspects de la DPEF sont bien décrits (« *outcomes and due diligences processes* » par exemple en face de chaque risque)

☐ **Comply or explain**

- ➔ Pour les sujets qui doivent faire l'objet de développements (Environment, Employee, Social, Human right and anticorruption), il convient de fournir un explain satisfaisant sur les raisons pour lesquelles l'un ou plusieurs de ceux-ci n'ont pas été considérés comme applicable

☐ **Lisibilité de l'information**

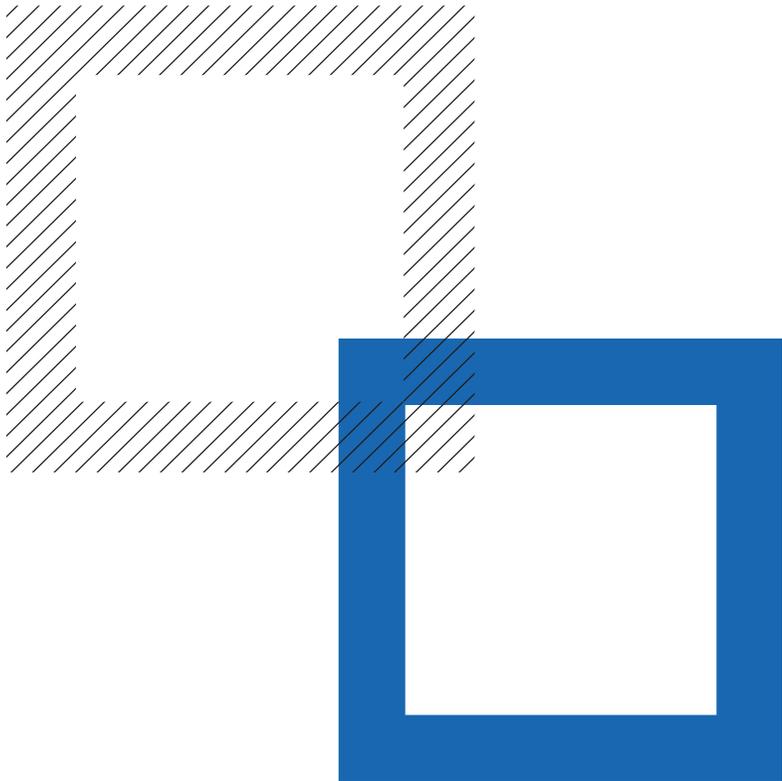
- ➔ Une attention particulière doit être apportée sur les « cross-reference » dans la mesure où leur multiplication peut conduire à perdre le lecteur

L'ESMA devrait reproduire cet exercice en 2019 (publication à l'automne)

3 La revue de l'information extra-financière par l'AMF

Revue des rapport RSE/DPEF 2018

- Le revue des DPEF est actuellement en cours
- La revue par les services peut conduire à l'identification de points d'amélioration
- Les points identifiés feront l'objet d'un suivi lors du dépôt du prochain document de référence ou en cas d'opération de marché nécessitant un visa
- Des bonnes pratiques devraient être identifiées dans le prochain rapport RSE de l'AMF qui pourraient aider les entreprises dans le cadre de l'élaboration de leur prochaine DPEF



4 ÉLÉMENTS DE CALENDRIER

4 Éléments de calendrier 2019

- De nombreuses occasions pour l'AMF de communiquer avec la Place :
 - ↘ **Mars** *Guide sur la compensation de l'empreinte carbone par les OPVCM*
 - ↘ **Avril** *Position commune avec l'AFM sur le contenu du prospectus pour les obligations vertes*
 - ↘ **Juin** *Publication CGDD/DGT/AMF/ACPR sur la mise en œuvre de l'article 173*
 - ↘ **Sept/Oct** *Rapport AMF sur l'ISR (3ème rapport) ; études épargnants*
 - ↘ **Oct/Nov** *Rapport AMF sur la RSE (4ème rapport)*
 - ↘ **14 Nov** *Entretiens de l'AMF sur la finance durable*
 - ↘ **29 Nov** *Panel AMF/régulateurs de marché au Climate Finance Day*

- Complétées par des prises de parole, articles, etc.

- En lien avec les travaux au niveau européen et international